



L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (AFP) a procédé, jeudi, au lancement du séminaire parlementaire sur l'Environnement et le Développement durable dans les pays Caraïbes et Antilles. Organisée, sur demande du Parlement haïtien, membre de l'AFP, ce séminaire se fixe, entre autres, pour objectif d'augmenter les capacités techniques des parlementaires afin de veiller à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de développement durable.

« Informer et sensibiliser les parlementaires francophones sur les enjeux et les défis mondiaux nationaux en matière d'environnement et le développement durable », est l'un des objectifs majeurs de ces séances de formations de deux jours, a expliqué le coordonnateur scientifique et pédagogique de la session M. Sory Ibrahim Diabaté.

Au cours des différents modules, des experts supportés par l'institut de la francophonie pour le développement durable(IFDD), le PNUD et le gouvernement haïtien, vont intervenir autour des grands enjeux et les défis de l'environnement et du développement durable, des éléments de stratégies nationales de développement durable, des accords multilatéraux sur l'environnement, le changement climatique , la biodiversité etc.

Écrit par WJL/HPN

Mercredi, 11 Décembre 2013 14:45

Selon M. Diabaté, les parlementaires seront mieux informés sur le mécanisme en cours dans le cadre des accords multilatéraux, et aptes à intégrer des outils de gestion durable des ressources de l'environnement dans l'analyse et l'orientation des politiques publiques.

Pour sa part, Mme Faouzia Abdoulhalik, spécialiste de programme de l'IFDD a mis l'accent sur le rôle du Parlementaire dans le contrôle et la non régression dans l'esprit de la résolution de l'UICN de septembre 2012. Il s'agit d'une motion adoptée le 15 septembre 2012 à jeu, au cours du congrès mondial de la nature (WCC-2012-Re6128-FR) qui invite à « Intégrer le principe de non-régression dans le droit et la politique de l'environnement ».



Par définition, la non-régression est un principe du droit de l'environnement, selon lequel le droit de l'environnement est un droit de progrès qui vise à améliorer la protection de l'environnement au bénéfice de l'Homme, de la santé, de la nature.

Mme Abdoulhalik a rappelé aux parlementaires qu'ils ont la responsabilité d'empêcher cette régression en consacrant juridiquement le principe dans la constitution ou dans les lois, en veillant à ce que lors de l'adoption d'une loi, que le texte ne diminue pas la protection de l'environnement.

Les parlementaires doivent également veiller à ce que la ratification des traités ne supprime la protection de l'environnement pour faciliter par le commerce dans les accords de libre échange et les investissements.

Le Président du Senat, Dieuseul Simon Desras, dans son discours de circonstance, a salué cette initiative de l'APF qui, dit-il, a aménagé « des échanges et un partage d'expériences sur deux thèmes relatifs au cadre de vivre ensemble de chaque pays et l'avenir collectif de la

Écrit par WJL/HPN

Mercredi, 11 Décembre 2013 14:45

planète. »

Le président du Grand Corps, a encouragé ses collègues à participer aux débats dont l'objectif, a-t-il ajouté, est de renforcer les capacités techniques des élus nationaux dans l'implémentation des fonctions qui leur sont dévolues par la constitution.